



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060024

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/03/2025 14H26 C:025094 I:24411
V/REF : 1002469
V/Email reçu le Vendredi 14/03/2025 à 14H26

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02772
IMMEUBLE : LA ROUETTE -2772
125/583, RUE DE LA ROUETTE
LES BERGERONNETTES
01600 MASSIEUX

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N641 RUE DE LA ROUETTE - MAISON DE MME MAHAMDI - TEL 07 63059376
MOTIF : INTERVENIR POUR L'ESPAGNOLETTE POUR VOLET EN ALU NOIR DE LA CHAMBRE +
FIXATION CHIMIQUE DANS LA CHAMBRE + REFIXATION DE TOURNIQUET POUR
ATTACHE DE VOLET DE LA CHAMBRE + REGLAGE D'UN VOLET BATTANT DANS LA
CHAMBRE

Donneur d'ordre : M. F. VERGNEAUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 04/04/2025 A 11H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME MAHAMDI
INTERVENTION DEPUIS LE VOLET DE LA PORTE-FENETRE DU SEJOUR :
- MISE EN PLACE D'UNE GACHE POUR ESPAGNOLETTE ET REFIXATION

POUR LES DEUX VOLETS DES DEUX CHAMBRES :
- PAUMELLES A REFIXER
- CROCHET A RAJOUTER
- LAMES DU VOLET PVC DE LA FENETRE GAUCHE (VU EXTERIEUR) A REFIXER

LE 12/05/2025 A 08H00 :
ARRIVEE SUR PLACE - LOCATAIRE ABSENTE MALGRE NOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS
LA LOCATAIRE NOUS INFORME PAR TELEPHONE NE PAS POUVOIR ETRE DISPONIBLE
CAR SES ENFANTS SONT MALADE ET DEMANDE UN REPORT

LE 22/05 A 08H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME MAHAMDI
VOLET BATTANT CHAMBRE :
REFIXATION DES GONDS ET CORCHETS
REPARATION ET ADAPTATION
REGLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
REPLI DU CHANTIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060024

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 18H34 M. F. VERGNEAUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,62		71,62
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	51,16		51,16
1,00	MS00001-Forfait déplacement le 12/05	3	71,62		71,62
1,00	MS00061-Fixation chimique	5	51,16		51,16
1,00	MS00062-Refix.tourniquet pr attache vol.	5	20,46		20,46
TOTAL H.T.					266,02
T.V.A. a 10,00%					26,60
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>292,62</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1002469 du 14/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 791 956 du 27/11/2024
THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.
01-EE-2211-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MME MAHAMDI Horya
641 RUE DE LA ROUETTE
01600 MASSIEUX

Téléphone : 07.63.05.93.76
02772-00001-00002-00001 H / Type 4

Date entrée: 15/07/2017

Délai

Date limite exécution : 29/03/2025

Observations

Merci de prendre RDV avec la locataire

au 07 63 05 93 76

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00060 Espagnolette pour volet en alu noir y compris toutes sujétions Dans la chambre	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00061 Fixation chimique dans la chambre	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
MS00062 Refixation de tourniquet pour attache de volet compris réglage si nécessaire du battant de volet (à l'unité), y compris toutes sujétions Dans la chambre	1,00	20,46	20,46	2,05	22,51
MS00063 Réglage d'un volet battant dans la chambre compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
				Total H.T.	245,56
				Total TVA	24,57
				Total TTC	270,13

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 1002469 du 14/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par VERGNEAUX Florian le 14/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **641 RUE DE LA ROUETTE 01600 MASSIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **14/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1002469